NORMANDIE

PARTICULIERS

Vos tarifs au quotidien

Conditions tarifaires
En vigueur au 1er avril 2023

Tarifs en euro TTC lorsque la TVA est applicable

Edito

NOS CONDITIONS TARIFAIRES ÉVOLUENT

Chers clients, chers sociétaires,

Au 1er avril 2023, les conditions tarifaires* du Crédit Agricole Normandie évoluent.

Banque universelle au service de tous et présente partout sur le territoire, la priorité du Crédit Agricole Normandie est d'accompagner les projets de tous ses clients en s'appuyant sur nos valeurs de responsabilité, proximité et solidarité. Dans ce contexte, notre politique tarifaire demeurera en 2023 responsable et transparente en limitant la hausse de nos tarifs bancaires à 2%.

Parce que lutter contre l'exclusion bancaire est aussi une de nos priorités, nous mettons également tout en œuvre pour soutenir tous nos clients. Ainsi, les dispositifs d'accompagnement spécifiques de notre clientèle en situation de fragilité sont pérennisés en 2023 (offre 1€/mois, exonération de frais d'incident).

Acteur responsable et engagé, le Crédit Agricole Normandie est plus que jamais mobilisé pour offrir à tous ses clients, des offres et des services de qualité.

Nos équipes s'engagent au quotidien pour vous proposer des solutions personnalisées avec l'ambition d'être votre partenaire, dans les bons comme dans les mauvais moments.

Merci pour votre confiance et votre fidélité.

Alexandre MARRET

Directeur Marketing Multicanal Patrimoine et Assurances

* Pour aller plus loin en matière de solutions responsables et réduire notre empreinte environnementale, nous privilégions, autant que possible, le recours au format numérique.

Pour autant, si vous préférez consulter cette documentation tarifaire au format papier, elle est à votre disposition dans toutes nos agences.

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) (Crédit Agricole en Ligne)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	GRATUIT
Tenue de compte	1 €/mois soit, pour information 12 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) Mastercard standard / VISA Classic	43,35 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) Mastercard standard / VISA Classic	43,35 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) L'Autre carte	17,75 €/an
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1 €/retrait à partir du 5ème retrait/mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement SécuriCOMPTE Plus	2 €/mois soit, pour information 24 €/an
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) • En agence • Par Internet	4 €/virement GRATUIT
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT
Commission d'intervention • Par opération • Plafond journalier • Plafond mensuel	 8 € 8 € 80 €

*Les établissements de crédit ont la possibilité de présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires un extrait standard de tarifs.

SOMMAIRE

Extrait standard des tarifs P.3

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte P.6

Ouverture, Transformation, Clôture
Relevés de compte
Tenue de compte
Services en agence
Frais de recherche de documents
Le change

Banque à distance P.8

Abonnement à des services de banque à distance
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

Vos moyens et opérations de paiement P.9

Cartes
Virements
Prélèvements SEPA / TIP SEPA
Chèques

Offres groupées de services P.15

Offre Prestige
Offre Premium
Offre Essentiel
Offre Globe Trotter
Offre eko
Offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : le Compte à Composer
Module Budget Protégé
Offres qui ne sont plus commercialisées

Irrégularités et Incidents P.26

Commission d'intervention
Opérations particulières
Incidents de paiement

Découverts et Crédits P.28

Découverts
Crédits à la consommation
Crédits immobiliers

Épargne et Placements financiers P.32

Épargne bancaire
Placements financiers

Offres pour les jeunes P.36

Opérations à l'étranger P.39

Chèque
Autres opérations

Assurances et Prévoyance P.40

Assurance pour vous et vos proches
Assurance pour vos biens
Assurance pour vous protéger au quotidien
Assurance Emprunteur
Assurance de la Banque au Quotidien

Succession P.43

Autres services P.43

Protection des particuliers
Magazines

Résoudre un litige P.48

Cette plaquette tarifaire comprend les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt, ainsi que les principales conditions tarifaires applicables aux autres opérations, produits ou services. Votre conseiller ou votre agence est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nos conditions tarifaires sont consultables auprès de l'ensemble de nos agences ou sur notre site Internet credit-agricole.fr/ca-normandie (hors coût du fournisseur d'accès à Internet).

Ouverture, Fonctionnement et Suivi de votre compte

Ouverture, Transformation, Clôture

Ouverture de compte ▲●	GRATUIT
Clôture de compte ▲●	GRATUIT
Désolidarisation du compte joint compte débité des frais : compte modifié suite à désolidarisation ou retrait	41,70 €
Transfert de compte dans une autre agence Crédit Agricole	GRATUIT
Changement d'adresse ▲●	GRATUIT
Service d'aide à la mobilité bancaire	GRATUIT
Services bancaires de base (fournis dans le cadre du droit au compte : article L.312-1 et article D.312-5-1 du Code monétaire et financier) mentionnés par le symbole ▲	GRATUIT

Bon à savoir !

▲ **Services bancaires de base** : Ces services comprennent : l'ouverture, la tenue et la clôture du compte, un changement d'adresse par an, la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire, la domiciliation de virements bancaires, la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte, l'encaissement de chèques et de virements bancaires, les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance, des moyens de consultation à distance du solde du compte, les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte, une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne, deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services, la réalisation des opérations de caisse.

Relevés de compte

	Papier	e.relevé[1]
Relevé mensuel - regroupement de plusieurs relevés dans une même enveloppe ▲● - un relevé et une enveloppe/compte	GRATUIT 3,20 €/relevé	GRATUIT GRATUIT
Relevé par quinzaine (2 par mois)	1,25 €/relevé	GRATUIT
Relevé décadaire (3 par mois)	1,25 €/relevé	GRATUIT
Réédition d'un relevé de compte (au-delà de 10 relevés selon devis)	1,60 €/relevé	
Relevé mensuel de compte en braille	GRATUIT	
Relevé annuel des frais	GRATUIT	GRATUIT
Relevé global des avoirs (épargne/crédit)	10,55 €/an	
Relevé IFI	47,45 €/an	
Relevé de frais sur instruments financiers	GRATUIT	GRATUIT

[1] Les e.relevés sont mis à disposition et consultables par le client dans son espace personnel du service de banque à distance par Internet «Crédit Agricole en Ligne», à la rubrique e-Documents.

● Les prestations identifiées par ce symbole sont les prestations de base mentionnées par l'article D.312-5 du Code monétaire et financier.

Tenue de compte

Tenue de compte ▲●	**1 €/mois** **12 €/an**
Frais de gestion de compte inactif[1] ▲●	**30 €/an**
Délivrance de Relevé d'Identité Bancaire ▲●	**GRATUIT**
Forfait des opérations courantes illimitées (offre qui n'est plus commercialisée) Comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA.	**1,02 €/mois** **12,24 €/an**

Services en agence

Versement d'espèces ▲●	**GRATUIT**
Remise de chèque(s) ▲●	**GRATUIT**
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque ▲●	
Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible)	**GRATUIT**
Dans une autre agence de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie	**2,05 €**
Retrait d'espèces de dépannage[2]	
Dans l'agence teneur de compte (ou autre agence si service indisponible)	**GRATUIT**
Dans une autre agence de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie	**2,05 €/retrait**
Dans une agence d'autres Caisses régionales du Crédit Agricole	**20,10 €/retrait**
Frais de Location de coffre-fort	
Frais de location de coffre-fort (très petit)	**82,60 €/an**
Frais de location de coffre-fort (petit)	**82,60 €/an**
Frais de location de coffre-fort (petit/moyen)	**120,35 €/an**
Frais de location de coffre-fort (moyen)	**129,55 €/an**
Frais de location de coffre-fort (grand)	**156,05 €/an**
Frais de location de coffre-fort (très grand)	**240,70 €/an**
Frais d'ouverture de coffre pour perte de clés ou en déshérence	**Selon devis et coût réel**
Frais de location saisonnière (toutes tailles)	**20,40 €mois** soit 244,80 €/an

Frais de recherche de documents[3]

Frais de recherche de documents (notamment chèques, autres pièces de caisse, contrats de prêt et tout autre document y figurant…). Forfait jusqu'à 10 photocopies	**16 €**
Au-delà	**Sur devis**
Frais de recherche complexe de documents (recherche de documents spécifiques non accessibles directement dans le système d'information, et/ou, la recherche d'archives sur plusieurs années précédentes, qui concerne tous les types de documents).	**Sur devis**

Le Change

	Chèques de voyage		**Billets de banque** (opération minimum de 20€)
	En €	Autres devises	Autres devises
Rachat au client	**GRATUIT**	**1% du montant, mini 5,90€**	**1% du montant, mini 5,90€**
Vente			**1% du montant, mini 5,90€**

[1] Frais prélevés sur chaque compte inactif dans la limite du solde créditeur du compte.

[2] Délivrance dans une agence de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie ou dans une agence d'une autre Caisse régionale du Crédit Agricole, d'une carte de retrait d'espèces en euro, à usage unique, auprès d'un distributeur d'une agence de Caisse régionale du Crédit Agricole.

[3] Document hors relevé de compte et Imprimé Fiscal Unique.

Banque à distance

Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Hors coût du fournisseur d'accès à Internet

Internet

Service de banque à distance par Internet Credit Agricole En Ligne (CAEL)
Service de banque à distance par Internet comprenant la consultation des comptes, la réalisation de virements internes et la souscription de produits et services par signature électronique — GRATUIT

Service de banque à distance par Internet ▲● Credit Agricole En Ligne Part RIB — GRATUIT
Services inclus dans CAEL + virements externes SEPA

Service de banque à distance par Internet - service de bourse en ligne

Invest Store Initial — GRATUIT

Invest Store Intégral

- À partir de 24 ordres de bourse France par an — GRATUIT
- Moins de 24 ordres de bourse France par an — 97,25 €

Les frais d'utilisation applicables aux ordres de bourse en France figurent en page 33, rubrique placements financiers

Service d'agrégation de comptes[1]
Informations sur les comptes bancaires détenus dans d'autres banques — GRATUIT

Les services de banque à distance par Internet sont accessibles depuis :

- Notre site internet www.credit-agricole.fr/ca-normandie
- Nos applications mobiles — Téléchargement et accès GRATUIT
  - Ma Banque
  - Paiement Mobile, dédiée aux paiements sécurisés avec le service Paylib qui comprend :
    - Paylib sans contact[2]
    - Paylib entre amis[3]

Téléphone avec Filvert Service vocal

Accès au service de consultation par téléphone de mon compte : 02 31 55 24 24 — GRATUIT

[1] Service disponible depuis l'application mobile Ma Banque.
[2] Service permettant d'effectuer des paiements chez les commerçants acceptant la carte sans contact et affichant le logo «PAYLIB». La détention d'un smartphone Android éligible est requise.
[3] Service permettant d'effectuer un virement entre particuliers par l'utilisation du numéro de téléphone mobile.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail

Mini-relevés (maximum 2/semaine)	**2,84 € forfait/mois (soit 34,08 €/an)**
Alerte achat à distance	**0,79 €/envoi**
Alerte écopage (mensuelle)	**0,32 €/envoi**
Alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	**0,32 €/envoi**
Alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur	**0,79 €/envoi**
Alerte solde disponible (hebdomadaire)	**0,32 €/envoi**
Alerte souplesse du découvert (mensuelle)	**0,32 €/envoi**
Alerte temps réel de gestion	**GRATUIT**
Alerte SMS solde débiteur et rejet d'opérations	**GRATUIT**

Vos moyens et opérations de paiement

Cartes

Cotisation carte

Carte de paiement et de retrait

CATÉGORIES DE CARTE	Débit immédiat	Débit différé
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
- L'autre Carte ▲●	**17,75 €/an**	
- L'autre Carte Majeurs protégés ▲	**17,75 €/an**	
- Prélude (réservée aux clients n'ayant pas accès au chèquier)	**23,95 €/an**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à autorisation systématique)		
- Mastercard à autorisation systématique	**31,90 €/an**	
- Mastercard eko	**37,75 €/an**	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)		
- Mastercard standard ou Visa Classic	**43,35 €/an**	**43,35 €/an**
- Mastercard Globe Trotter	**43,35 €/an**	
- Gold Mastercard ou Visa Premier	**132,60 €/an**	**132,60 €/an**
- World Elite Mastercard		**300,90 €/an**
- Visa Infinite		**300,90 €/an**

Pour les offres cartes destinées aux jeunes, vous reporter à la rubrique «les offres pour les jeunes»

Bon à savoir !

Sociétaire, je partage les valeurs de ma banque. A chaque utilisation de ma carte, aux couleurs de ma région, je contribue aux financements des actions sociales, culturelles, environnementales ou de sauvegarde du patrimoine sur ma région

Cotisation carte (suite)

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable

	Paiement comptant à débit immédiat	Paiement comptant à débit différé
Mastercard Cartwin[1]	43,35 €/an	43,35 €/an
Gold Mastercard Cartwin[1]	132,60 €/an	132,60 €/an

Carte de retrait

Carte Libre Service Bancaire[2]	26 €
Carte Libre Service Bancaire Majeurs protégés[2]	16,30 €

Carte qui n'est plus commercialisée

Carte de crédit associée à un crédit renouvelable Supplétis[3]	24,50 €/an

Bon à savoir !

Le logo vous indique les cartes disposant de la fonctionnalité sans contact.

Pour toute souscription d'une seconde carte de paiement sur un même compte (exclues L'Autre Carte et la carte Prélude) réduction de 50% sur la cotisation de la carte la moins chère.

BONUS COTISATION

0,01 € à valoir sur la prochaine cotisation annuelle carte pour chaque paiement et retrait dans les distributeurs du Crédit Agricole, dans la limite maximum du montant de la cotisation annuelle due et dans la limite d'un montant minimum de un euro. Les cartes Gold Mastercard, Visa Premier, World Elite Mastercard et Visa Infinite souscrites avant le 1er janvier 2022 sont éligibles au Bonus Cotisation.

Les cartes Gold Mastercard et Visa Premier incluses dans l'offre Premium (page 16), de même que les cartes World Elite Mastercard et Visa Infinite incluses dans l'offre Prestige (page 15) ne bénéficient pas du Bonus Cotisation.

[1] La carte Cartwin est une CARTE DE CRÉDIT, associée à un compte de dépôt et à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CRÉDIT ». Les retraits sont toujours débités immédiatement sur le compte associé ou sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés à crédit sont débités immédiatement sur le compte de crédit renouvelable. Les paiements réalisés au comptant sont débités sur le compte de dépôt en fonction du type de débit de la carte choisie par le client :
- carte à débit immédiat : le compte associé est débité au fur et à mesure des paiements,
- carte à débit différé : les paiements sont cumulés et prélevés une fois par mois, à date régulière.
Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

[2] Retraits au(x) seul(s) distributeur(s) de votre Caisse Régionale.

[3] La carte Supplétis est une CARTE DE CREDIT, associée à un crédit renouvelable. Elle porte la mention « CARTE DE CREDIT ». Les opérations de paiement et retrait effectuées à crédit sont imputées directement sur le compte de crédit renouvelable auquel la carte est rattachée. Le montant de la cotisation est hors coût du crédit.

Paiement par carte

Paiement par carte en euro[1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ● — GRATUIT

Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Cartes Mastercard standard, Visa, Gold Mastercard, Visa 1er :

- Frais fixes — **0,43 €/opération**
- Frais variables — **2,55 % du montant de l'opération**
- Frais de conversion monétaire[2]

Cartes Mozaïc, World Elite Mastercard, Visa Infinite :

- Frais fixes — GRATUIT
- Frais variables — GRATUIT
- Frais de conversion monétaire[2]

Autres paiements par carte[3]

Cartes Mastercard standard, Visa, Gold Mastercard, Visa 1er :

- Frais fixes — **0,43 €/opération**
- Frais variables — **2,55 % du montant de l'opération**
- Frais de change éventuels

Cartes Mozaïc, World Elite Mastercard, Visa Infinite :

- Frais fixes — GRATUIT
- Frais variables — GRATUIT
- Frais de change éventuels

N.B : Le paiement mobile sans contact en magasin bénéficie des mêmes tarifications que les paiements par carte.

Retrait d'espèces par carte

Retrait d'espèces par carte en euro[1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (y compris les retraits par carte en euro dans la zone euro)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
Carte Prélude, L'autre Carte ● L'autre Carte Majeurs Protégés	GRATUIT	**1 €/retrait dès le 1er retrait**
Mastercard eko	GRATUIT	**1 €/retrait au-delà de 25 retraits/an**
Mastercard à autorisation systématique - Mastercard standard ou Visa Classic - Mastercard Cartwin - Mozaïc	GRATUIT	**1 €/retrait dès le 5e retrait/mois**
- Gold Mastercard - Visa Premier - Gold Mastercard Cartwin - World Elite Mastercard - Visa Infinite - Mastercard Globe Trotter	GRATUIT	GRATUIT

[1] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en Leu roumain (conformément au règlement européen n° 924/2009).

[2] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr866/npc/documents/tarifs/2020/frais-de-conversion-monetaire-2020.pdf

[3] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Cartes Mastercard standard, Visa, Gold Mastercard, Visa 1er :

• Frais fixes	**3,50 €/opération**
• Frais variables	**2,55 % du montant de l'opération**
• Frais de conversion monétaire [1]	

Cartes Mozaïc, World Elite Mastercard, Visa Infinite :

• Frais fixes	GRATUIT
• Frais variables	GRATUIT
• Frais de change éventuels	

Les autres retraits d'espèces par carte [2]

Cartes Mastercard standard, Visa, Gold Mastercard, Visa 1er :

• Frais fixes	**3,50 €/opération**
• Frais variables	**2,55 % du montant de l'opération**
• Frais de conversion monétaire [1]	

Cartes Mozaïc, World Elite Mastercard, Visa Infinite :

• Frais fixes	GRATUIT
• Frais variables	GRATUIT
• Frais de change éventuels	

Forfait voyage — **17,85 €/mois soit 214,20 €/an**

Pour les cartes internationales de paiement : exonération des frais fixes et frais proportionnels au montant des paiements et retraits [3]

Autres services par carte

Envoi de la carte en recommandé simple (frais de poste inclus) à la demande du client	**8,65 €**
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	**1 €**
Réédition de carte en urgence	
- avec réception à l'agence	**15,90 €**
- avec livraison nationale	**42,85 €**
- avec livraison internationale	**162,20 €**
Réédition du code confidentiel (envoi par courrier ou sms)	**10 €**
Modification des plafonds d'utilisation à la demande du titulaire de la carte jusqu'à 2 mois, en agence	**5,10 €**
Frais d'opposition de la carte par le titulaire	GRATUIT
Garantie Achat En Ligne (GAEL)	**17,35 €/an**
Verrouillage temporaire de la carte (carte égarée)	GRATUIT **sur les interfaces digitales et agences**

[1] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr866/npc/documents/tarifs/2020/frais-de-conversion-monetaire-2020.pdf

[2] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

[3] Hors UE et dans UE avec une autre devise que euros et devises suédoises et roumaines

Virements

Virement SEPA*

Opération libellée en euro à destination ou en provenance de la zone SEPA

Emission d'un virement SEPA ▲●

VIREMENT SEPA OCCASIONNEL	Internet	Agence
Frais par virement occasionnel		
• Vers un compte détenu au sein de la Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte Crédit Agricole hors Caisse Régionale	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	4 €
VIREMENT SEPA PERMANENT	**Internet**	**Agence**
Frais de mise en place d'un virement permanent	GRATUIT	GRATUIT
Frais par virement permanent		
• Vers un compte détenu au Crédit Agricole	GRATUIT	GRATUIT
• Vers un compte d'une autre banque	GRATUIT	GRATUIT
Modification d'un virement permanent	GRATUIT	
Emission d'un virement Instantané SEPA		
Via le service de banque à distance par Internet Crédit Agricole En Ligne - Site Internet www.credit-agricole.fr/ca-normandie		
Frais par virement occasionnel vers un compte hors Caisse régionale	0,92 €	
Via Paylib entre amis - Application Paiement Mobile		
Réception d'un virement SEPA ▲●	GRATUIT	
Réception d'un virement Instantané SEPA ▲●	GRATUIT	
Demande de rappel de virement/virement instantanné SEPA à l'initiative du donneur d'ordre	10,25 €	

* Pays de la zone SEPA (cf. carte en p. 47) :

- Pays de l'Union Européenne en zone euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- Pays de l'Union Européenne en zone non euro : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Suède.
- Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) : Islande, Norvège, Liechtenstein et Suisse.
- Pour la France : départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin.
- Principauté de Monaco, Saint Marin, Ile de Jersey, Ile de Guernesey, Ile de Man, le Vatican et Andorre.
- Royaume-Uni

Virement non SEPA

Opération libellée en devises ou en euro hors SEPA

Les opérations en devises supportent des commissions de change de 0,10%, avec un montant minimum de 16,70 €. La commission de change est gratuite pour les émissions de virements non SEPA en devises jusqu'à 200 € ou contre-valeur.

Pour tout virement en devises effectué au sein de l'EEE (Cf. carte page 47), les frais sont partagés entre le donneur d'ordre qui supporte les frais d'émission facturés par sa banque et le bénéficiaire qui supporte les frais de réception facturés par sa banque.

Émission d'un virement non SEPA (en agence uniquement)

EMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA OCCASIONNEL / PERMANENT

Ces prix s'entendent avec l'option frais partagés (frais d'émission à la charge de l'émetteur, frais de réception à la charge du bénéficiaire).

Frais par virement non SEPA occasionnel / permanent	
• **en Euro dans l'UE**	**4,05 €**
• **en Euro hors UE, dans une autre devise**	
- jusqu'à 100 € ou contre-valeur	**6,10 €**
- de 100,01 € à 200 € ou contre-valeur	**10,20 €**
- au delà	**21,50 €**
Frais de mise en place d'un virement non SEPA permanent	**GRATUIT**

Réception d'un virement non SEPA ▲●

Ces prix s'entendent avec l'option frais partagés (frais d'émission à la charge de l'émetteur, frais de réception à la charge du bénéficiaire).

Frais par virement non SEPA	
- en Euro dans l'UE	**GRATUIT**
- en Euro hors l'UE, dans une autre devise	**21,50 €**

Prélèvements SEPA/TIP SEPA

Révocation et opposition de prélèvement SEPA	**GRATUIT**
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ▲●	**GRATUIT**
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ▲●	**GRATUIT**
Information premier prélèvement SEPA	**1,02 €/mois soit 12 ,24€/an**
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA ▲●	**GRATUIT**

Chèques

Paiement d'un chèque	**GRATUIT**
Remise de chèque(s) sur le compte ▲●	**GRATUIT**
Date de valeur chèque remis à l'encaissement à compter de son inscription sur le compte. La date de valeur est la date prise en compte pour le calcul des intérêts débiteurs	**J+1**
Chéquier remis en agence	**GRATUIT**
Frais d'envoi de chéquier à la demande du client :	
• sous pli ordinaire, dès le 1er chéquier par an	**1,02 €**
• en recommandé simple	**8,65 €**
• en envoi sécurisé à l'étranger en DHL	**selon poids**
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	**16,50 €**
Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur	**16,50 €**
Frais d'émission d'un chèque de banque ▲	**14,70 €**

Offres groupées de services

Les produits et services composant les offres groupées de services peuvent être achetés séparément

Cotisation à une offre groupée de services

Pour chaque service composant l'offre groupée de services, le nombre de prestations couvert par l'offre groupée de services est mentionné lorsque les prestations sont limitées. A défaut de précision, les prestations ne sont pas limitées.

Offre Prestige

Gestion du compte	
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[1] : 12/an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) « World Elite Mastercard » ou « Visa Infinite » (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	**30,60 €/mois soit 367,20 €/an**
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Emission et réception d'un virement Instantané SEPA	
Emission et réception d'un virement non SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[2]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chèquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque	
Retrait d'espèces par carte[3]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie	

[1] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.
[2] Sauf gratuité imposée par la loi.
[3] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre Prestige (suite)

Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	**30,60 €/mois soit 367,20 €/an**
Retrait d'espèces en euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE), à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte[1]	
En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium[2]	
SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Prestige (version numérique)	
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents)	

Offre Premium

Gestion du compte	**15,30 €/mois soit 183,60 €/an**
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[3] : 12 /an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Gold Mastercard » ou « Visa Premier » (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Emission et réception d'un virement Instantané SEPA	
Emission et réception d'un virement non SEPA : 10 virements/an	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA[4]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).
[3] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois..
[4] Sauf gratuité imposée par la loi.

Offre Premium (suite)

Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	**15,30 €/mois soit 183,60 €/an**
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 3/an	
Retrait d'espèces par carte[1]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an	
Paiement par carte[1]	
En euro dans un pays de l'EEE	
En devises dans ou hors pays de l'EEE : 10 paiements/an	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Premium[2]	
SécuriWEB Premium	
Merci pour l'info Premium (version numérique)	
• Accès illimité au service de renseignements Merci pour l'info • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique	

Offre Essentiel

Gestion du compte	**9,15 €/mois soit 109,80 €/an**
Tenue de compte	
Service d'alerte par SMS : alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Commission d'intervention	
Commission d'intervention[3] : 12/an	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou à débit différé) « Mastercard Standard » ou « Visa Classic » (cotisation carte)	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[2] La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).
[3] Les commissions perçues par les établissements de crédit ne peuvent dépasser par compte bancaire un montant de 8 euros par opération et de 80 euros par mois.

Offre Essentiel (suite)

Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	**9,15 €/mois soit 109,80 €/an**
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Emission et réception d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA occasionnel ou permanent)	
Emission et réception d'un virement Instantané SEPA	
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA [1]	
Paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Frais d'émission d'un chèque de banque : 1/an	
Retrait d'espèces par carte [2]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en euro ou en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte [2]	
En euro dans un pays de l'EEE	
Assurance de la Banque au Quotidien	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : SécuriCOMPTE Plus[3]	
Merci pour l'info Essentiel (version numérique)	
• Accès au service de renseignements Allô Expert Merci pour l'info : 2 demandes /an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques en version numérique	

[1] Sauf gratuité imposée par la loi.
[2] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.
[3] La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

Offre Globe Trotter (offre réservée aux 18-30 ans inclus)

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Crédit Agricole en Ligne Part RIB (option virement externe)	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS : • alerte solde débiteur et rejet d'opérations • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
E-relevé mensuel	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) « Mastercard Globe Trotter » (cotisation carte)	
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	**2 €/mois soit 24 €/an**
Emission et réception d'un virement non SEPA	
Délivrance d'un chéquier	
Retrait d'espèces par carte[1]	
Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Retrait d'espèces en devises hors de la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement	
Paiement par carte[1]	
En euro ou en devises, dans ou hors pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre Globe Trotter sera résiliée le jour du 31ème anniversaire du titulaire ainsi que, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard Globe Trotter. En cas de résiliation de l'offre Globe Trotter, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre eko

Gestion du compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Part RIB (option virement externe)	
Tenue de compte	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte ou sur la gestion du compte par SMS : • alerte si solde du compte inférieur à 20 € • alerte solde débiteur et rejet d'opérations • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement • alerte consommation des forfaits de retraits hors distributeurs Crédit Agricole	
E-relevé mensuel	
Moyens et opérations de paiement	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique) « Mastercard eko » (cotisation carte)	**2 €/mois soit 24 €/an**
Réédition du code confidentiel de la carte (envoi par courrier ou par SMS)	
Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	
Frais de refabrication de la carte perdue ou volée	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Délivrance d'un chéquier	
Retrait d'espèces par carte [1]	
Retrait d'espèces en euro à un distributeur automatique du Crédit Agricole	
Retrait d'espèces en euro dans la zone euro ET en euros ou en devises dans les autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) à un distributeur automatique d'un autre établissement : 25 retraits/an	
Retrait d'espèces en devises hors de l'EEE à un distributeur automatique d'un autre établissement : 10 retraits/an	

Bon à savoir !

L'offre eko n'inclut pas d'autorisation de découvert : le compte doit toujours fonctionner en position créditrice et aucune opération ne doit être initiée au-delà du solde disponible. Les clients eko ne supportent pas les frais suivants : commission d'intervention, frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision non rejeté, frais par service de paiement rejeté pour défaut de provision, prélèvement rejeté pour un motif autre que sans provision et frais par rejet de chèque pour un autre motif que sans provision.
En cas de non régularisation d'un chèque émis sans provision, les clients eko se voient appliquer les frais suivants : forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision et frais en cas d'interdiction bancaire. Le montant de ce forfait pour les clients eko est le suivant :

- Montant du chèque inférieur ou égal à 50 € : **22 € / chèque**
- Montant du chèque supérieur à 50 € : **42 € / chèque**

[1] Au moyen de la carte incluse dans l'offre.

Offre eko (suite)

Tous les produits, services et opérations non listés ci-avant sont tarifés selon le barème en vigueur dans les rubriques concernées. L'offre eko sera résiliée, notamment, en cas de résiliation du contrat carte de paiement Mastercard eko, de souscription d'une carte complémentaire et de souscription d'une autorisation de découvert associé au compte ouvert dans le cadre de l'offre eko. En cas de résiliation de l'offre eko, le titulaire continue de bénéficier des produits et services listés ci-dessus non résiliés. La résiliation entraine l'arrêt du prélèvement de la cotisation mensuelle ci-dessus et l'application immédiate du barème tarifaire en vigueur à la date de la résiliation.

L'offre Crédit Agricole à destination de la clientèle en situation de fragilité financière : Le Compte à Composer Module Budget Protégé [1]

LE SOCLE	
Tenue de compte	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Part RIB (option virement externe)/Titres	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
MODULE BUDGET PROTÉGÉ	**1 €/mois soit 12 €/an**
Ouverture et clôture de compte	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) - Cotisation carte : « L'autre Carte »	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte solde disponible (1 fois/semaine)	
Exonération pour l'ensemble des frais suivants : • Les commissions d'intervention • Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision • Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé • Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision • Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision • Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision • Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques • Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire • Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.	
2 chèques de banque par mois	
Fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)	
Un changement d'adresse (1 fois/an)	
Versement d'espèces en agence	
Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque	

[1] En application de l'article L.312-1-3 alinéa 2 du Code monétaire et financier relatif à l'offre spécifique destinée aux clients en situation de fragilité financière.

Le Compte à Composer

LE SOCLE	
Tenue de compte	2,20 €/mois* soit 26,40 €/an
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Part RIB (option virement externe) /Titres	
Frais d'envoi de chéquier en pli simple à la demande du client	
Envoi de la carte en pli simple à la demande du client	
Forfait des opérations courantes illimitées comprenant l'émission d'un virement SEPA (virement SEPA occasionnel ou permanent), la réception d'un virement SEPA, les frais par paiement d'un prélèvement SEPA, les frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA et le paiement de titre interbancaire de paiement (TIP) SEPA	
Information premier prélèvement SEPA	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte essentielle (mensuelle) - solde débiteur • alerte essentielle - mise à disposition et/ou envoi des moyens de paiement	
Relevé de compte papier ou électronique (mensuel)	
Dossier Familial, version papier et numérique (3 mois gratuits pour toute souscription d'un abonnement d'un an. Détails en p. 44)	

*Ce prix n'inclut pas l'abonnement à l'offre Merci pour l'infol (page 44)

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit après le 01/01/2017

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs [1]	De 1 à 500 €	2,30 €/mois soit 27,60 €/an
	De 501 € à 1000 €	3,05 €/mois soit 36,60 €/an
	De 1001 à 2000 €	4 €/mois soit 48 €/an
	2001 € et +	5,20 €/mois soit 62,40 €/an

MODULE MAÎTRISE DU DÉCOUVERT souscrit jusqu'au 31/12/2016

	Découvert	Prix
• Assurance SécuriCOMPTE Découvert • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte souplesse du découvert (mensuelle) • Ristourne des intérêts débiteurs[2]	De 1 à 300 €	1,43 €/mois soit 17,16 € /an
	De 301 € à 800 €	2,30 €/mois soit 27,60 €/an
	De 801 à 1200 €	3,05 €/mois soit 36,60 €/an
	De 1201 à 2000 €	4 €/mois soit 48 €/an
	2001 € et +	5,20 €/mois soit 62,40 €/an

MODULE BUDGET ASSURANCES	
Assurance SécuriBUDGET	1,70 €/mois soit 20,40 €/an
SécuriBUDGET Premium	PREMIUM 2,05 €/mois soit 24,60 €/an

[1] Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €) selon la tranche choisie.

[2] Facturation des agios puis ristourne à hauteur du forfait annuel (5 €, 10 €, 15 €, 20 €, 25 €) selon la tranche choisie

MODULE COMPTE SÉCURISÉ	
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Assurance SécuriCOMPTE Plus[1] SécuriCOMPTE Premium	**2,85 €/mois** **soit 34,20 €/an** **PREMIUM** **4,45 €/mois** **soit 53,40 €/an**
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
Retrait d'espèces de dépannage	
Commande de carte en urgence	
Réédition code confidentiel (envoi par courrier ou par SMS)	

MODULE ÉPARGNE PILOTÉE	
Mandat d'épargne[2]	**1,90 €/mois** **soit 22,80 €/an** **PREMIUM** **2,95 €/mois** **soit 35,40 €/an**
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail : alerte mensuelle « écopage »	
Assurance SécuriEPARGNE SécuriEPARGNE Premium	
Relevé global des avoirs épargne/crédit (annuel) (trimestriel) en Premium	
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc) : Crédit Agricole en Ligne Invest Store Initial	

MODULE SUIVI @SSURÉ	
Assurance SécuriWEB SécuriWEB Premium	**3,20 €/mois** **soit 38,40 €/an** **PREMIUM** **3,95 €/mois** **soit 47,40 €/an**
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou par mail ou sur la gestion du compte par SMS ou par mail : • alerte achat à distance • mini relevés (hebdomadaire) • alerte temps réel de gestion	

LES OPTIONS	
Assurance SécuriZEN	**1,90 €/mois** **soit 22,80 €/an**
Assurance SécuriLIVRETS	**1,90 €/mois** **soit 22,80 €/an**

Réduction tarifaire selon le montant total souscrit applicable au Compte à Composer :

Le client bénéficie d'une dégressivité tarifaire dont les modalités sont les suivantes :

Dégressivité Tarifaire

-5 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	**Compris entre 4,10 € et 5,09 €**
-10 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	**Compris entre 5,10 € et 7,14 €**
-15 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	**Compris entre 7,15 € et 9,17 €**
-20 % de réduction sur le montant total mensuel souscrit (socle + modules)	**Égal à 9,18 € et plus**

EN + : Les Options bénéficient automatiquement du niveau de dégressivité tarifaire atteint au titre de l'équipement socle + modules.

Avantages Tarifaires Supplémentaires

Pour les 18-25 ans inclus	**-50 % de réduction supplémentaire**
A partir du 2ème Compte à Composer et suivants	**-50 % de réduction supplémentaire**

[1] La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

[2] Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.

Offres qui ne sont plus commercialisées (suite)

Freasy	**GRATUIT**
Cotisation Compte Service PRELUDE	**3,45 €/mois** soit 41,40 €/an
Cotisation Compte Service PRELUDE Plus	**1 € /mois** soit 12 €/an
Cotisation Compte Service Option 1	**4,60 €/mois** soit 55,20 €/an
Cotisation Compte Service Option 2	**7,30 €/mois** soit 87,60 €/an
Cotisation Compte Service Option 3	**9,55 €/mois** soit 114,60 €/an
Cotisation Compte Service INITIAL 1	**5,50 €/mois** soit 66 €/an
Cotisation Compte Service INITIAL	**6,60 €/mois** soit 79,20 €/an
Cotisation Compte Service Mozaic	**3 €/mois** soit 36 €/an
Cotisation Compte Service Souplesse 2	**6,20 €/mois** soit 74,40 €/an
Cotisation Compte Service Souplesse	**10,35 €/mois** soit 124,20 €/an
Cotisation Compte Service Optimum 2	**5,85 €/mois** soit 70,20 €/an
Cotisation Compte Service Optimum	**9,90 €/mois** soit 118,80 €/an
Cotisation Compte Service Mixte	**10,90 €/mois** soit 130,80 €/an
Cotisation Compte Service Feu Vert	**4,75 €/mois** soit 57 €/an
Cotisation Compte Service Tandem	**5,30 €/mois** soit 63,60 €/an
Cotisation Compte Service Stereo	**11,60 €/mois** soit 139,20 €/an
Cotisation Compte Service Stéréo 2	**9,30 €/mois** soit 111,60 €/an
Cotisation Compte Service Equilibre	**6,55 €/mois** soit 78,60 €/an
Cotisation Compte Service Projet	**7,40 €/mois** soit 88,80 €/an
Cotisation Compte Service Avantage	**6,70 €/mois** soit 80,40 €/an
Cotisation Compte Service Privilège	**7,55 €/mois** soit 90,60 €/an
Cotisation Compte Service Confort	**6,75 €/mois** soit 81 €/an
Cotisation Compte Service Le Découvert	**2,45 €/mois** soit 29,40 €/an

Irrégularités et incidents

Commission d'intervention

Commission d'intervention (Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier : présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…)	
• Plafond par opération	**8 €**
• Plafond journalier	**8 €**
• Plafond mensuel	**80 €**

Montant plafonné en application de l'article L312-1-3 du Code monétaire et financier pour la clientèle bénéficiant des services bancaires de base.

• Plafond par opération	**4 €**
• Plafond journalier	**4 €**
• Plafond mensuel	**20 €**

Bon à savoir !

Pour les paiements par carte dont le montant est inférieur à 10 € et réalisés lorsque le compte se trouve en situation de découvert non autorisé ou au-delà du découvert autorisé, il n'y a pas de facturation de commission d'intervention.

Opérations Particulières

Frais de retour de courrier (client inconnu à l'adresse)	**18,90 €**
Frais de recherche d'adresse par intervenant spécialisé	**76,50 €**
Frais par saisie attribution ou conservatoire[1]	**84,15 €**
Frais par paiement direct de pension alimentaire	**84,15 €**
Frais par saisie administrative à tiers détenteur[1]	**10% du montant dû au Trésor public, dans la limite d'un plafond de 84,15 €**
Frais pour paiement d'un chèque émis en contravention avec une interdiction bancaire	**35 €/chèque**

Incidents de paiement

Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	**15,95 €**
En cas d'interdiction bancaire : • Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	**29,10 €**
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	**15,10 €**
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[2]	
• Montant du chèque inférieur ou égal à 50 €	**30 €/chèque**
• Montant du chèque supérieur à 50 €	**50 €/chèque**

[1] Si mesure exécutoire inopérante (sans provision) plafond de 20 €

[2] Les montants comprennent les frais de lettre d'information préalable et s'il y a lieu la commission d'intervention. Frais non prélevé en cas de nouveau(x) rejet(s) du même chèque dans les 30 jours suivantle premier rejet.

Incidents de paiement (suite)

Frais par ordre de paiement rejeté pour défaut de provision [1]

- Si paiement < 20 € — **Montant du paiement**
- Si paiement ≥ 20 € — **20 €**

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque — **GRATUIT**

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision [1]

- Si paiement < 20 € — **Montant du paiement**
- Si paiement ≥ 20 € — **20 €**

Frais non prélevés en cas de nouveau rejet du même prélèvement

Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision [1]

- Si paiement < 20 € — **Montant du paiement**
- Si paiement ≥ 20 € — **20 €**

Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision

- Si paiement < 20 € — **Montant du paiement**
- Si paiement ≥ 20 € — **20 €**

Plafond de frais d'incidents applicable, aux clients identifiés comme éligibles à l'« Offre spécifique clients fragiles » au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du Code monétaire et financier, pour les frais suivants : — **25 €/mois**

- Les commissions d'intervention
- Les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision
- Les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé
- Le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
- Les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
- Les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision
- Les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques
- Les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire
- Les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque

[1] Les montants comprennent, s'il y a lieu, la commission d'intervention.

Découverts et Crédits [1]

Pour les offres de crédit destinées aux jeunes, reportez-vous à la rubrique « Les offres pour les jeunes ».

Découvert

Découvert ponctuel non convenu ou non formalisé (dépassement)

Taux débiteur annuel [(a)]	**Indice de référence + marge** [(b)]
Taux Annuel Effectif Global (TAEG) maximal [(c)]	**Plafond du taux règlementaire** [(d)]
Minimum forfaitaire entre 0 et -200 € en moyenne mensuelle hors TAEG	
• Entre 0 et 4 jours débiteurs (par mois)	GRATUIT
• Entre 5 et 10 jours débiteurs (par mois)	**6,10 €**
• Entre 11 et 20 jours débiteurs (par mois)	**8,15 €**
• De 21 jours à moins d'un mois débiteurs (par mois)	**10,10 €**

Autorisation de découvert remboursable dans un délai d'un mois

Taux débiteur annuel en cas de dépassement	**Taux de découvert non convenu**
Frais de dossier / de mise en place ou de renouvellement	GRATUIT
Assurance facultative en couverture du découvert SécuriTRESORERIE [2]	**Fonction du montant du découvert**

[1] Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier.
[2] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de CAMCA, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 42.

(a) Le taux des intérêts débiteurs varie en fonction du montant du découvert, de la durée du découvert, et de votre situation personnelle. Le taux débiteur et le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) sont indiqués sur le contrat et le relevé de compte.
(b) Dans la limite du taux d'usure applicable, en vigueur à la date de l'opération.
(c) Le TAEG applicable et appliqué est indiqué sur le relevé de compte.
(d) Taux de l'usure calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel en fonction du montant du découvert (barème tarifiaire trimestriel affiché et à disposition dans votre agence).

Crédits à la consommation

Crédit renouvelable

Crédit Renouvelable : Supplétis Le taux débiteur annuel et le TAEG (Taux annuel effectif global) sont indiqués sur l'offre de contrat de crédit.	**Nous consulter**
Peuvent être associées au Crédit Renouvelable : **Supplétis** • une carte Cartwin adossée à un compte de dépôt pour des paiements ou des retraits au comptant en France et à l'étranger (sous réserve que l'équipement électronique utilisé par votre commerçant le permette) et à un crédit renouvelable pour des paiements ou des retraits à crédit en France uniquement. • une assurance emprunteur [1]	**Nous consulter** **Nous consulter**
Frais de dossier	GRATUIT

Crédit à la consommation amortissable à taux fixe

Le taux débiteur annuel et le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) sont indiqués sur l'offre de contrat de prêt.

Prêt à la consommation Auto, Travaux, Personnel	**Nous consulter**
Eco-PTZ	**Nous consulter**
Eco-prêt « Habiter Mieux ou sérénité »	**Nous consulter**
Regroupements de crédits [Regroupement dans un seul prêt de différents crédits à la consommation]	**Nous consulter**
Prêt Rachat de crédit	**Nous consulter**
Frais de dossier [2]	**1 % du capital emprunté (mini 61 €, maxi 305 €)**
Lettre d'Information annuelle sur le capital restant dû	GRATUIT
Nantissement de produits financiers	**Nous consulter**
Assurance Emprunteur [1]	**Nous consulter**

[1] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Prédica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 42.
[2] Non applicable pour certains prêts règlementés, dont prêt à taux zéro, Eco-PTZ, prêt Epargne Logement.

Crédits Immobiliers

Crédit Immobilier

Prêt à Taux Zéro (PTZ)	**Nous consulter**
Eco-PTZ	**Nous consulter**
Prêt à l'accession sociale (PAS)	**Nous consulter**
Prêt conventionné	**Nous consulter**
Prêt Épargne Logement	**Nous consulter**
Facilimmo (prêt à taux fixe ou révisable, amortissable ou in fine)	**Nous consulter**
Crédit relais	**Nous consulter**
Frais de dossier[1]	**1 % du capital emprunté**
• Montant minimum	**510 €**
• Montant maximum	**1 000 €**
• Sur le prêt PAS	**500 € maximum**
Assurance Emprunteur[2]	**Nous consulter**

Autres opérations liées aux crédits

Modification du compte à débiter[3]	**44,40 €**
Modification de la date d'échéance	**44 €**
Modification de garantie	**Nous consulter**
Attestations diverses liées au prêt	**23,50 €**
Lettre d'Information annuelle des cautions	**GRATUIT**
Réédition de tableau d'amortissement	**17,55 €**
Réaménagement de prêt	
• Frais de dossier	**1 % du capital restant dû**
• Minimum	**500 €**
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises avant le 01/07/2016	**25,25 €**
Décompte de remboursement de crédit immobilier, pour les offres de crédit immobilier émises à compter du 01/07/2016	**GRATUIT**
Mainlevée totale ou partielle de garantie (hypothèque)	**89,50 €**
Report d'échéance	**Nous consulter**
Frais d'étude de rédaction d'avenant (hors réaménagement et désolidarisation) Taux 1 % du CRD (capital restant dû)	
• Minimum	**170 €**
• Maximum	**500 €**
Frais de désolidarisation de prêt : Taux 1% du CRD (capital restant dû)	
• Minimum	**170 €**
• Maximum	**320 €**

[1] Non applicable pour certains prêts réglementés, dont prêt à taux zéro, Eco-PTZ, prêt Epargne Logement.

[2] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Prédica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales» p 42

[3] Hors modification réalisée dans le cadre d'une mobilité bancaire

Autres opérations liées aux crédits (suite)

Frais de renouvellement OCC	**15,90 €**
Modification de durée d'un prêt	**44,30 €**
Cautions bancaires : • Frais de dossier (forfait) • Commissions au taux de 1 % du montant cautionné l'an	**60 €**
Formalisation de garantie :	
• Gage et nantissement	**91 €**
• Nantissement titres et assurances vie (produits Crédit Agricole Normandie)	GRATUIT
• Nantissement titres et assurances vie (produits extérieurs)	**180 €**

Épargne et Placements financiers

Épargne bancaire

Transfert de compte vers une autre banque Livrets et assimilés	**GRATUIT**
Transfert de compte vers une autre banque : PEL, CEL, PEP et PEP Orchestral	**96 €**
Mandat d'épargne - Mandat d'épargne + [1]	
• Tandem	**19,80 €/an**
• Tandem+	**23,50 €/an**

Épargne disponible

Livret A, Compte sur livret, Compte Épargne Logement, Livret de Développement Durable et Solidaire, Livret Codebis, Livret d'Épargne Populaire, Livret Sociétaire,

Ouverture	**GRATUIT**
Taux brut en vigueur	**Nous consulter**

Épargne moyen/long terme

Les dépôts à terme et Plan Épargne Logement	
Ouverture	**GRATUIT**
Taux brut en vigueur	**Nous consulter**
L'assurance vie et le Plan d'Épargne Retraite (PER) [2]	
Droits d'entrée	**Nous consulter**
Rémunération	**Nous consulter**
Frais de gestion	**Nous consulter**
Recherche contrat Epargne et Assurance Vie	
• Demande copie de relevé annuel de compte épargne, contrat Assurance Vie	**25 € pour les dix 1er relevés annuels** **1,50 € les années suplémentaires**

[1] Mandat de placement automatisé des excédents de trésorerie.
[2] Contrat souscrit auprès de Prédica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p.42.

Placements financiers

Opérations diverses sur titres

Ouverture d'un compte-titres ou d'un PEA/PEA-PME	GRATUIT
Frais de transfert de compte-titres	
• Par compte	**108,65 €**
• Par ligne de titres (cotés, non cotés)	**21,20 €**
Frais de transfert de PEA/PEA-PME	
• Vers une autre Caisse régionale	GRATUIT
• Vers une autre banque :	**dans la limite d'un plafond de 108,65 €**
- par ligne de titres cotés	**15 €**
- par ligne de titres non cotés	**21,20 €**
Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique	**15,45 €**
Frais de recherche titres, par année de recherche	**15,90 €**
Opposition sur titre	**93,55 €**
Ordre annulé, non exécuté (passé par le centre d'appel téléphonique)	**5,20 €**
Mise en nominatif administré (excepté titre Crédit Agricole)	**33,60 €**
Mise en nominatif pur (excepté titre Crédit Agricole)	**54,50 €**
Autre cas de traitement des ordres (ex: gré à gré)	**1,2% du montant maximum 500 €**
Pôle Bourse	GRATUIT
Gestion conseillée **Gestion conseillée option Titres Vifs**	**66 €/trimestre soit 264 €/an**
Mandats de gestion	**Nous consulter**

Ordres de bourse en France

ORDRES PASSÉS PAR LE CENTRE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES (02 54 81 57 75)*

COMPTE TITRES **Obligations, Actions, bons de souscription, ETF et assimilés**	
• 1,20% du montant de l'ordre, minimum	**15,50 €**
• Frais fixes à la ligne	**5,20 €**
Droits d'attribution et droits de souscription	
• 1,20% du montant de l'ordre, minimum	**6,15 €**
PEA/PEA-PME	
• 1,20% du montant de l'ordre,	

SERVICES DE BANQUE À DISTANCE PAR INTERNET*

INVEST STORE INITIAL	
COMPTE TITRES	
• 0,60 % du montant de l'ordre, minimum	**10 €**
• Frais fixes à la ligne	GRATUIT
PEA/PEA-PME	
• 0,50 % du montant de l'ordre	
INVEST STORE INTÉGRAL	
COMPTE TITRES	
• Ordre ≤ à 1 100 €	**1 €**
• Ordre > à 1 100 €	**0,12 % du montant de l'ordre**
PEA/PEA-PME	
• Ordre ≤ à 1 100 €	**0,5 % du montant de l'ordre, maxi 1 €**
• Ordre > à 1 100 €	**0,12 % du montant de l'ordre**
COMMISSION DE SERVICE	
- Moins de 24 ordres de Bourse France par an	**97,25 €**
- À partir de 24 ordres de Bourse France par an	GRATUIT

*Frais de marché en sus, variables selon le lieu d'exécution

Ordres de bourse en France (suite)

SERVICE DE RÈGLEMENT DIFFÉRÉ (SRD)	
Frais proportionnels	**0,024 % du montant de la position par jour de portage**
Montant minimum Frais d'accès au service SRD (refacturation frais d'intermédiaire)	**6,45 €** **4,35 €/mois soit 52,20 €/an**

FRAIS SUR ACTIONS NON COTEES	
Souscription • Compte titres • PEA/PEA-PME	**1,20% du montant maximum 500 €**
Augmentation de capital	**1,20% du montant maximum 500 €**
Cession	**1,20% du montant maximum 500 €**
Autres opérations et enregistrement de dividendes	**50 €**

AUTRES SERVICES	
Souscription de SICAV et FCP Crédit Agricole* Hors droits d'entrée	GRATUIT
Souscription et vente de SICAV et FCP non Crédit Agricole*	
• Compte titres	**40 € + droits inhérents au produit**
• PEA/PEA-PME	**1,20% du montant de l'ordre**

*Hors OPC négociables avec un marché réglementé (ex : ETF…)

Ordres de bourse sur bourses étrangères

ORDRES PASSÉS PAR LE CENTRE D'APPELS TÉLÉPHONIQUES (02 54 81 57 75)*	
COMPTE TITRES • 1,20% du montant de l'ordre, minimum • Frais fixes à la ligne	**41 €** **5,20 €**
PEA/PEA-PME • 1,20% du montant de l'ordre,	

ORDRES PASSÉS PAR INTERNET*	
COMPTE TITRES • 0,60 % du montant de l'ordre, minimum	**41 €**
PEA/PEA-PME *Frais de marche en sus, variables selon le lieu d'execution	**0,50% du montant de l'ordre**

Droits de garde

(Prélevés au cours du 1er trimestre sur la base de la valeur des titres détenus au 31 décembre de l'année précédente)

Pour les détenteurs du service de banque à distance Invest Store Integral : lignes actions	GRATUIT
PAR AN ET PAR COMPTE	
Frais de tenue de compte uniquement détenteur de Parts Sociales	GRATUIT
Compte-Titres Frais de tenue de compte	29,40 €
PEA/PEA-PME Frais de tenue de compte	GRATUIT

	Valeurs CA		Valeurs hors CA	
	Compte-Titres	PEA/PEA-PME	Compte-Titres	PEA/PEA-PME
Commission proportionnelle au montant du portefeuille				
• Obligations et OPCVM	0,12 %	0,12 %	0,25 %	0,25 %
• Titres nominatifs, Lignes étrangères	0,35 %	0,35 %	0,35 %	0,35 %
• Autres valeurs	0,25 %	0,25 %	0,25 %	0,25 %
Frais fixes par ligne*	2,15 €	2,15 €	6,45 €	5 €
Maximum de perception par compte titre, par PEA et par PEA-PME			432 €	

* GRATUIT pour les actions Crédit Agricole SA et les Parts Sociales (de Caisses Locales du Crédit Agricole Normandie)

Transactions sur l'or

Nous consulter

Bon à savoir !

Comptes inactifs

Les frais et commissions qui peuvent être prélevés sur les comptes inactifs s'entendent de l'ensemble des frais et commissions perçus par l'établissement sur les opérations relatives à la gestion et à la clôture de ces comptes et les produits et services bancaires liés à ces comptes. Ces frais et commissions sont plafonnés annuellement par compte pour chacune des catégories de compte comme suit :

- les produits d'épargne suivants ne donnent lieu au prélèvement d'aucuns frais ni commission : Livret A, Compte sur Livret d'épargne populaire, Plan d'épargne populaire, Livret jeune, Livret de Développement Durable et Solidaire, Plan et Compte d'épargne logement ;
- pour les comptes PEA, PEA-PME et les comptes sur lesquels sont inscrits des titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif ;
- pour les autres comptes mentionnés au I de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : le montant total des frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 €.

Offres pour les Jeunes

Ces offres et conditions tarifaires sont destinées aux jeunes dans les limites d'âge indiquées. Les jeunes peuvent aussi avoir accès à toutes les autres offres dès lors qu'ils satisfont à leurs conditions.

Cotisation carte pour les 12/17 ans

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : **Mastercard Mozaïc Black**	**20,80 €/an**
Carte Cirrus Mozaïc de retrait	**GRATUIT**

Cartes qui ne sont plus commercialisées

Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à autorisation systématique) : **Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde**	**20,80 €/an**
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : **Mastercard Mozaïc**	**20,80 €/an**
Fourniture d'une carte de débit Cirrus Mozaïc de retrait pour les majeurs	**9,65 €/an**

Paiement et retrait par carte

Paiement par carte	
Paiement par carte en euro[1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	**GRATUIT**
Paiement par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE) (Mastercard Mozaïc Black, Mastercard Mozaic avec contrôle du solde, Mastercard Mozaic)	
• **Frais fixes**	**GRATUIT**
• **Frais variables**	**GRATUIT**
• **Frais de conversion monétaire[2]**	
Autres paiements par carte[3] (Mastercard Mozaïc Black, Mastercard Mozaic avec contrôle du solde, Mastercard Mozaic)	
• **Frais fixes**	**GRATUIT**
• **Frais variables**	**GRATUIT**
• **Frais de change éventuels**	

[1] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en leu roumain (conformément au réglement européen n° 924/2009).

[2] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur : https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr866/npc/documents/tarifs/2020/frais-de-conversion-monetaire-2020.pdf

[3] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Retrait d'espèces par carte

Retrait par carte en euro [1] dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

	du Crédit Agricole	d'une autre banque
• **Carte Cirrus Mozaïc de retrait** • **Mastercard Mozaïc avec contrôle du solde** • **Mastercard Mozaïc Black** • **Mastercard Mozaïc**	GRATUIT	**1 €/retrait à partir du 5ème retrait/mois**

Autres cartes => Cf. tableau p. 11

Retrait d'espèces par carte en devises dans un pays de l'Espace Economique Européen (EEE)

• Frais fixes	GRATUIT
• Frais variables	GRATUIT
• Frais de conversion monétaire [2] (Mastercard Mozaïc Black,Mastercard Mozaic avec contrôle du solde, Mastercard Mozaïc)	

Autres retraits d'espèces par carte [3]

• Frais fixes	GRATUIT
• Frais variables	GRATUIT
• Frais de change éventuels (Mastercard Mozaïc Black, Mastercard Mozaic avec contrôle du solde, Mastercard Mozaïc)	

Autre opération sur moyen de paiement

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur (jusqu'à 25 ans)	**exonération**

Offres groupées de services

Cotisation à une offre groupée de services

Offre Globe Trotter Entre 18 et 30 ans inclus (voir page 19).	**2 €/mois soit 24 €/an**

Incidents et irrégularités

Commission d'intervention (jusqu'à 25 ans) Réduction sur les plafonds de commission d'intervention prévus à la rubrique irrégularités et incidents (Cf. page 26).	**50 %**

Crédits et Découverts

Prêt Permis à un euro par jour (jusqu'à 25 ans), **Prêts étudiants** (jusqu'à 30 ans)	**Nous consulter**
Good Loc	**Nous consulter**

[1] Ou en devise équivalente : Devise suédoise ou en Leu roumain (conformément au réglement européen n° 924/2009).

[2] L'opération de change est effectuée au taux de change appliqué par Visa ou Mastercard au jour du traitement de l'opération. Ce taux s'exprime en marge de pourcentage appliquée au cours de change publié par la Banque Centrale Européenne (BCE). Voir exemples sur https://www.credit-agricole.fr/content/dam/assetsca/cr866/npc/documents/tarifs/2020/frais-de-conversion-monetaire-2020.pdf

[3] Opérations de paiement hors champ d'application du règlement européen n°924/2009 du 16 septembre 2009.

Épargne et placements financiers

Livret Tiwi (0-11 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	Nous consulter
Livret Jeune (12-25 ans)	
• Ouverture	GRATUIT
• Taux brut en vigueur	Nous consulter
Droits de garde (compte-titres, PEA / PEA-PME) jusqu'à 25 ans	GRATUIT

Assurance

Assurance santé des étudiants à l'étranger 18-30 ans[1]	Nous consulter

[1] Dans les limites et conditions prévues au contrat d'assurance souscrit auprès de Pacifica, voir rubrique « Assurances et Prévoyance : mentions légales » p. 42.

Opérations à l'étranger

Chèque

Encaissement d'un chèque sauf bonne fin	0,10 % du montant de l'opération
• Minimum	29,90 €
Encaissement d'un chèque crédit après encaissement	0,10 % du montant de l'opération
• Minimum	33,15 €
Frais de paiement de chèque émis à l'étranger	43,80 €
Frais d'émission de chèque de banque international	37,20 €

Autres opérations à l'étranger

Virements : voir pages 13 et 14	
Paiements et retraits par carte : voir pages 11 et 12	
Paiements et retraits par carte pour les jeunes : voir pages 36 et 37	
Les opérations (chèques exclus) d'un montant inférieur à 76,00€ hors SEPA ou équivalent devises sont facturées au prix forfaitaire de	9,80 €
Commission de personnalisation ou d'enrichissement de données	16 €
Opération de change sur devises	
Commission de change (se cumule avec les autres commissions)	
• frais proportionnels au montant de l'opération	Taux 0,10%
• Minimum	16,70 €
Frais de tenue de compte actif en devise	18,55 €/mois soit 222,60 €/an

Règles communes à toutes les opérations internationales

Frais d'avis de sort, prorogation, acceptation, impayé ou réclamation sur portefeuille (effets-remises documentaires)	46,35 €
Frais d'impayé sur dépôt de chèque impayé	135,50 €
Frais d'impayé sur dépôt de chèque étranger	135,50 €
Frais d'amendements, corrections, messages aux banques étrangères	15,80 €

Assurances et Prévoyance

Assurance pour vous et vos proches

L'assurance complémentaire santé	**Nous consulter**
L'assurance des accidents de la vie	**Nous consulter**
L'assurance dépendance : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	**Nous consulter**
L'assurance décès : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré	**Nous consulter**
L'assurance obsèques • Contrat de financement : fonction notamment des garanties choisies et de l'âge de l'assuré • Contrat d'assistance	**Nous consulter**

Assurance pour vos biens

L'assurance automobile	**Nous consulter**
L'assurance multirisque habitation	**Nous consulter**
L'assurance garantie locative	**Nous consulter**
L'assurance deux roues	**Nous consulter**
L'assurance tous mobiles	**Nous consulter**

Assurance pour vous protéger au quotidien

La protection juridique	**Nous consulter**

Assurance Emprunteur — Nous consulter

Assurance de la Banque au Quotidien

	Standard	Premium
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **SécuriCOMPTE Plus**[1]	24 €/an/compte	50,40 €/an/compte
SécuriWEB	15 €/an/compte	30 €/an/compte
SécuriBUDGET	20,40 €/an/compte	
SécuriPROTECTION (l'offre SécuriPROTECTION est intitulée SécuriBUDGET Premium dans le cadre du Compte à Composer)		24 €/an/compte
SécuriEPARGNE	3 €/an/compte	22,56 €/an/compte
SécuriLIVRETS	22,80 €/an/assuré	
SécuriZEN	22,80 €/an/assuré	

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit jusqu'au 31/12/2016

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/an/compte	<= 300 €
24 €/an/compte	de 301 € à 2 000 €
36 €/an/compte	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/sinistre/an

SécuriTRESORERIE (dénommé SécuriCOMPTE Découvert dans le cadre du Compte à Composer) souscrit à partir du 01/01/2017

Prix	Tranches de découvert
16,20 €/an/compte	<= 500 €
24 €/an/compte	de 501 € à 2 000 €
36 €/an/compte	> 2 000 € Plafond d'indemnisation : 3 000 €/sinistre/an

Bon à savoir !

Pour toute souscription à une offre Globe Trotter (voir p.19) : réduction de 50 % sur la cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement « SécuriCOMPTE Plus » (version standard) souscrite sur le même compte pendant toute la durée de détention de l'offre Globe Trotter.

Offre qui n'est plus commercialisée Cotisation Sécuricompte Vol	30 €/an/compte

[1] La garantie n'a pas vocation à se substituer aux obligations légales de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel résultant des exigences du code monétaire et financier et relatives à la fraude aux moyens de paiement (voir détail à la notice d'assurance).

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE : mentions légales

Les contrats d'assurance et de prévoyance sont présentés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Normandie en sa qualité d'intermédiaire en assurance enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 868 (www.orias.fr).

Ces contrats sont souscrits auprès de :

- PACIFICA S.A. au capital entièrement libéré de 442 524 390,00 euros. Siège social : 8-10 Boulevard de Vaugirard - 75724 Paris Cedex 15. 352 358 865 RCS Paris. N° de TVA : FR 95 352 358 865 ;
- PREDICA - S.A. au capital de 1 029 934 935 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris ;
- CAMCA Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole - société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Siège social : 53, rue La Boétie - 75008 PARIS, immatriculée auprès de l'INSEE sous le numéro Siret 784 338 527 00053.

Ces entreprises sont régies par le Code des Assurances, soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) sise 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Les contrats d'assurance dommages sont assurés par PACIFICA.

Les contrats d'assurance décès et d'assurance dépendance sont assurés par PREDICA. Financement Obsèques est un contrat d'assurance de groupe vie-entière à adhésion facultative souscrit par l'Andecam auprès de PREDICA, SA au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €, entreprise régie par le Code des Assurances. Siège Social : 16-18 boulevard de Vaugirard - 75015 Paris. Les prestations d'assistance du contrat Assistance sont garanties par EUROP ASSISTANCE - Société Anonyme au capital de 46 926 941 €, Entreprise régie par le Code des assurances, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 451 366 405, sise 1 promenade de la Bonnette, 92230 GENNEVILLIERS. Les prestations sont mises en œuvre par EUROP ASSISTANCE France, SA au capital de 2 541 712 €, dont le siège social est sis 1, Promenade de la Bonnette, 92230 GENNEVILLIERS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 403 147 903, et par PREVISEO OBSEQUES - S.A. au capital de 500 000 €, siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris, 409 463 866 RCS Paris.

Les contrats d'assurance emprunteur des prêts immobiliers et prêts à la consommation sont assurés par PREDICA. Le contrat Garantie Perte d'emploi est assuré par PACIFICA. Il peut arriver que l'état de santé de l'emprunteur ne lui permette pas de bénéficier des conditions d'assurance standardisées.

Les contrats d'assurance SécuriCOMPTE, SécuriWEB, SécuriBUDGET, SécuriPROTECTION, SécuriEPARGNE, SécuriLIVRETS, SécuriZEN, SécuriCOMPTE Découvert et SécuriTRESORERIE sont souscrits auprès de CAMCA.

Les contrats d'assurance santé des étudiants à l'étranger 18-31 ans sont souscrits auprès d'April. S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727. Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr). Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE. Produit conçu et géré par APRIL International Care France et assuré par Axéria Prévoyance (pour la garantie frais de santé et individuelle accident), Chubb European Group SE (pour les garanties assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, stages et locatives et assurance bagages) et Solucia PJ (pour la garantie assistance juridique).
NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727.

Succession

Frais d'ouverture et de traitement de dossier de succession ≥ 2 000 €	**1% des avoirs avec un minimum de 50 € et un maximum de 620 €**
Frais de gestion annuels (lorsque le dossier de succession est traité durant une période supérieure à 12 mois)	**80 €**

Bon à savoir !

Le montant des avoirs pris en compte pour les frais d'ouverture et de traitement du dossier de succession correspond à 100% des avoirs des comptes individuels et à 50% des avoirs des comptes joints, à la date du décès.

Autres Services

Protection des particuliers

• la télésurveillance [1]	**Formule initiale à partir de 19,90 €/mois** **Formule intégrale à partir de 29,90 €/mois** **Nous consulter**
• la téléassistance à domicile [2]	**à partir de 29,90 €/mois** **Nous consulter**
• la téléassistance mobile [2]	**à partir de 42,90 €/mois** **Nous consulter**

[1] Prestation de télésurveillance exécutée par NEXECUR PROTECTION (pour lequel le CA agit en qualité de mandataire), SAS au capital de 12 547 360 €, Siège social : 13, rue de Belle Ile 72190 COULAINES, SIREN 799 869 342 RCS LE MANS - N° TVA FR 19 799869342 - Autorisation d'exercer CNAPS AUT-072-2113-07-09-20140389180 « l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

[2] Les contrats de téléassistance sont proposés par NEXECUR Assistance, Groupe Crédit Agricole, Siège social : 13 rue de Belle Ile 72190 COULAINES - SAS au capital de 23 450 € - SIREN 515 260 792 RCS LE MANS - N° TVA FR 88 515260792 - Code APE : 9609Z - DECLARATION SERVICE A LA PERSONNE N° 515260792 effectuée en décembre 2014.

Magazines Offre réservée aux clients du Crédit Agricole

Merci pour l'info Prestige (version numérique) • Accès illimité au service «les experts de Merci pour l'info» • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Mon Kiosque Presse avec accès à 8 titres en version numérique (Merci pour l'info, Santé magazine, Détente Jardin, Régal, Maison Créative, Détours en France, Plus de Pep's, Parents	**48 €/an**
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile	**38,08 €/an**
Merci pour l'info Premium (version numérique) • Accès illimité au service «les experts de Merci pour l'info» • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	**18 €/an**
+ Option Papier : le magazine merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile	**38,08 €/an**
Merci pour l'info Essentiel (version numérique) • Accès au service «les experts de Merci pour l'info» : 2 demandes/an • Accès illimité aux contenus et newsletters exclusifs de www.mercipourlinfo.fr • Le magazine merci pour l'info (12 numéros/an) dont ses guides pratiques, en version numérique	**12 €/an**
+ Option Papier : le magazine Merci pour l'info (12 numéros/an) et ses guides pratiques livrés à domicile	**38,08 €/an**

Magazines (suite) Offre réservée aux clients du Crédit Agricole
Abonnement papier et numérique

Santé magazine (Abonnement de 12 n°/an, précédé de 3 n° offerts)	**31,60 €/an**
Détente Jardin (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 3 n° offerts)	**22,90 €/an**
Régal (Abonnement de 6 n° + 2 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	**27,90 €/an**
Maison Créative (Abonnement de 6 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	**23,90 €/an**
Détours en France (Abonnement de 8 n° + 3 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	**49,80 €/an**
Plus de Pep's (Abonnement de 6 n°/an, précédé de 1 n° offert)	**19,90 €/an**
Parents (Abonnement de 9 n° + 1 hors-série par an, précédé de 2 n° offerts)	**25,90 €/an**

Bon à savoir !

Service clients Uni-Médias : pour toute question relative aux publications

N°Cristal 09 69 32 34 40

APPEL NON SURTAXE

Ces publications sont éditées par la SAS UNI-MEDIAS filiale de Presse du Groupe Crédit Agricole 22 rue Letellier 75015 PARIS. La résiliation est possible à tout moment auprès d'Uni-Médias.

Glossaire des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement

(Article D.312-1-1 I.A. du Code monétaire et financier)

Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)

Ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire.

Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS

Le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS.

Tenue de compte

L'établissement tient le compte du client.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)

Le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement.

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance.

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

L'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel.

Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire.

Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)

Le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA.

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entrainant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision…).

Cartographie des zones européennes

- Pays de la zone Euro*
- Pays de l'Union Européenne (U.E.)
- Pays de l'Espace Économique Européen (EEE)
- Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area)

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

1 Le Royaume Uni ne fait plus partie de l'UE depuis le 1er février 2020 mais reste pays membre de la zone SEPA.

* Monaco, Andorre et le Vatican utilisent l'euro comme monnaie nationale mais ne font pas partie des pays de la zone euro.

Le Vatican et Andorre ont intégré la zone SEPA au 01/03/2019.

Résoudre un litige

L'agence est à la disposition du Client pour lui fournir tous les renseignements qu'il pourrait souhaiter sur le fonctionnement de son compte et sur l'utilisation des services mis à sa disposition ou pour répondre à ses éventuelles réclamations.

Si aucune solution amiable n'a pu être trouvée, le Client a la possibilité de faire appel au Service Clientèle qui s'efforcera de trouver la meilleure solution à son différend, en écrivant à l'adresse de la Caisse régionale 15 Esplanade Brillaud-de-Laujardière, CS 25014, 14050 CAEN CEDEX 4 (ou au moyen du formulaire en ligne disponible sur le site internet de la Caisse : credit-agricole.fr/ca-normandie*).

L'agence ou le Service Clientèle accusera réception de la réclamation dans les 10 jours et apportera une réponse au Client dans un délai de 2 mois au plus tard.

Toutefois, lorsque la réclamation porte, conformément à la réglementation, sur :
- les frais ou réductions pour l'usage d'un instrument de paiement ;
- le régime applicable aux instruments de paiement autres que le chèque ;
- les services de paiement ;
- les prestataires de services de paiement ;

le Service Client répond au Client, sur support papier ou autre support durable convenu avec le Client dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation. Si exceptionnellement une réponse ne peut être apportée dans un délai de 15 jours pour des raisons échappant au contrôle de la Caisse régionale, celle-ci envoie une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Client recevra une réponse définitive. Cette réponse définitive doit, quoi qu'il arrive, lui être adressé dans les 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

S'il n'a pu résoudre au préalable son différend directement auprès du Service Clientèle de la Caisse Régionale par une réclamation écrite, le Client a également la possibilité de s'adresser gratuitement au Médiateur bancaire en écrivant à l'adresse suivante : Monsieur le Médiateur du Crédit Agricole Normandie - BP 411 - 50303 SAINT MARTIN DES CHAMPS CEDEX ou au moyen du formulaire de saisine en ligne disponible sur le site internet du Médiateur : www.mediateur-ca-normandie.fr*
La demande du Client doit être adressée au Médiateur bancaire dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite auprès de la Caisse Régionale.

A compter de la date de notification de sa saisine adressée par le Médiateur bancaire au Client et à la Caisse Régionale, l'issue de la médiation prendra fin dans le délai de 3 mois, sauf prolongation par le Médiateur en cas de litige complexe. Le Client peut se renseigner sur le déroulement de cette procédure de médiation en consultant le site internet du Médiateur bancaire.
Pour tout litige relatif à des produits ou services financiers, le Client peut saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : par voie postale (Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 Place de la Bourse - 75082 PARIS Cedex 02) ou par internet (formulaire de demande de médiation disponible sur le site internet de l'AMF - Rubrique du Médiateur à l'adresse suivante : http://www.amf-france.org).

Pour tout litige relatif à la commercialisation des contrats d'assurance, le Client peut saisir le Médiateur de l'Assurance par voie postale en écrivant à l'adresse suivante : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ou par voie électronique sur le site internet du Médiateur à l'adresse suivante www.mediation-assurance.org*.

Pour tout litige relatif à un contrat ou une opération réalisé(e) en ligne, le Client peut recourir à la plateforme européenne de Règlement des Litiges en Ligne accessible à l'adresse Internet suivante : https://webgate.ec.europa.eu/odr*

NORMANDIE

Document informatif à vocation non-publicitaire

*Accès gratuit hors coût d'accès au fournisseur à internet

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,dont le siège social est 15 Esplanade Brillaud-de-Laujardière, CS 25014, 14050 CAEN CEDEX 4, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Caen sous le numéro 478 834 930. Société de courtage d'assurance immatriculée au registre des intermédiaires en assurance sous le numéro 07 022 868.

Identifiant unique CITEO : FR234284_03AECC

LE TRI + FACILE